© Drogues Info Service - 7 décembre 2025 Page /

Vos questions / nos réponses

Mon frere a été interné

Par Profil supprimé Postée le 23/07/2012 18:46

Bonjour,

Je vous contact car mon frère de 22 ans qui se drogue régulièrement au point de faire des crise de paranoïa a été interné dans un hôpital psychiatrique.Il a tenté plusieurs fois de mettre fin a sa vie sous l'effet de la drogue.L'ayant visité il y a peu de temps, je trouve qu'il n'ai pas a sa place dans un tel institut.Il y a une telle différence entre les pathologie des patients c'est vraiment le grand écart et cela me fais du mal de le voir la bas.Mon frère est certes sous médicament mais j'ai pu avoir une discutions raisonnée avec lui.Il reste en permanence avec des autistes, j'ai peur que cela n'arrange pas les choses .Il a une famille derrière lui pour le soutenir mais je me pose la question de savoir comment faire pour le sortir de cet hôpital psychiatrique pour le mettre dans un centre spécialisé.Quel centre pourrais le prendre en charge en sachant que c'est un gamin complétement pommé sans domicile fixe, sans travail sans diplôme et restant malheureusement avec des personnes qui se droguent régulièrement? Nous pensions le prendre avec nous mais je ne pense pas non plus que cela soit une bonne idée et je ne veux en aucun cas qu'il reste dehors.Cela fais du bien d'écrire.J'attends avec impatience une réponse qui puisse nous éclairer dans notre démarche.

Mise en ligne le 24/07/2012

Bonjour,

Votre frère fait l'objet d'une mesure de soins psychiatriques sans son consentement en raison de son état qui nécessitait la mise en œuvre rapide de cette mesure de protection (accès paranoïaques et tentatives répétées de suicide). Tous les internements faits dans le cadre d'une demande de soins psychiatriques à la demande d'un tiers (ancienne HDT) ou à la demande d'un représentant de l'Etat (ancienne HO) s'effectuent en psychiatrie.

Pour reprendre votre propos, il est vrai que le milieu psychiatrique est un univers présentant beaucoup de disparités ou de différences entre les pathologies, et nous comprenons qu'il vous soit difficile de supporter l'idée que votre frère se retrouve dans cette unité d'hospitalisation. Cependant, c'est aux psychiatres qu'il revient d'apprécier l'opportunité de sa sortie ou de son maintien en hospitalisation. Votre frère bénéficie d'un traitement et est sous observation du personnel psychiatrique. Il retrouve peu à peu sa cohérence puisque vous avez pu avoir une discussion raisonnée avec lui ce qui laisse supposer que son état s'est amélioré. Il s'agirait maintenant de le stabiliser dans sa pathologie pour envisager sa sortie.

Nous ne sommes pas en capacité de vous indiquer quel centre pourrait l'accueillir mais pour ce qui est de la manière de le faire sortir, il vous faut faire une demande de levée de la mesure d'hospitalisation. Cette levée nécessite un certificat rédigé par le psychiatre de l'établissement indiquant que les raisons de ce mode d'hospitalisation ont cessé. Son régime juridique va donc changer et il pourra être mis en hospitalisation libre jusqu'à sa sortie définitive. Pour ce faire, nous vous suggérons d'en parler au psychiatre de service où votre frère est hospitalisé et de consulter le livret indiquant les droits du patient et les voies de recours accessibles, remis soit au patient ou à sa famille avant chaque hospitalisation.

Il existe également des associations de défense des patients qui pourraient également vous éclairer. Nous vous conseillons de vous rapprocher de votre mairie pour les contacter. Nous attirons votre attention sur l'existence de lieux où votre frère, une fois sorti d'hospitalisation, ou vous même dès maintenant , pourrez bénéficier d'écoute et de soutien, dans le cadre d'une prise en charge appropriée, pour vous aider par rapport à la situation difficile que vous traversez. Ce sont des centres de soins d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA) dont vous pourrez trouver les adresses sur notre site à cette rubrique: http://www.drogues-info-service.fr/?-Adresses-utiles. Vous pouvez aussi nous joindre au 0800 23 13 13 (ligne de Drogues Info Service , gratuit et anonyme depuis un poste fixe , tous les jours entre 8h00 et 2h00 du matin) pour un soutien , une aide et une écoute ponctuels.

Cordialement et tous nos vœux d'encouragement.